

si cette quantité dépasse dix livres en sept jours ; et un certificat de cette inscription (pedigree) sera délivré gratuitement au propriétaire.

Le propriétaire d'une vache Jersey-Canadienne ayant concouru, qu'elle ait obtenu un prix ou non, aura droit à l'inscription de cet animal dans une division spéciale du LIVRE DE GÉNÉALOGIE si la quantité de beurre donnée dépasse huit livres en sept jours ; et dans le LIVRE D'OR DE LA RACE CANADIENNE si cette quantité dépasse douze livres en sept jours ; et un certificat de cette inscription (pedigree) sera délivré gratuitement au propriétaire.

J. DE L. TACHÉ

Secrétaire-trésorier de la Société d'Industrie
Laitière de la province de Québec.

St-Hyacinthe, mai 1885.

ENTRÉES : Les entrées reçues dans ces concours ont été les suivantes :

Canadiennes Nom de la vache.	Nom du Propriétaire.	Couleur.	Poids.	Age.
1o La Major.....	M. l'abbé Gérin Ptre..... St-Justin de Maskinongé	Noire...	800 lbs.	14 ans
2o Rougette	Damase Paradis..... St-Sébastien de Beauce.	Rouge..	600 lbs.	8 ans
3o La Noire.....	Pierre Massé. St-Grégoire d'Iberville.	Noire...	700 lbs.	6 ans
4o Rougette	Prosper Milot. Yamachiche.....	Rouge..	780 lbs.	6 ans
5o La Maîtresse.....	Arthur St-Jacques..... Yamachiche.....	Rouge.	825 lbs.	8 ans

M. H. F. Hunt, de Villa-Mastai, fit aussi l'entrée au concours des Jersey canadiennes, d'une vache lui appartenant, mais cette entrée fut retirée.